

**QU'EST-CE QUI S'TRAM ?****Un parfum d'allant**

L'effet métropole, qui doit permettre d'attirer des entreprises nouvelles et générer des emplois, ne se fait pas encore sentir. Mais le Cosmetic Park, qui s'apprête à fleurir à l'est de l'agglomération, préfigure ces projets qui, à terme, doivent valoriser le territoire orléanais, et le parfumer un peu plus encore d'optimisme. La fragrance est d'autant plus agréable qu'elle remplace les gaz d'échappement du projet précédent : ceux des centaines de camions qui devaient aller et venir de la plateforme logistique souhaitée par Carrefour...

**LA SEMAINE DES MARCHÉS S'EST ACHEVÉE CE WEEK-END**

**PRODUITS LOCAUX. Dégustation de cerises.** C'est au marché d'Olivet que la seizième édition de la Semaine des marchés s'est achevée ce week-end par une dégustation de cerises en présence notamment de Thierry Cousin et Matthieu Schlesinger, vice-présidents d'Orléans Métropole, et Gérard Michaud, président de l'Association des marchés de l'agglomération orléanaise. Trente-sept marchés existent sur l'agglomération : ils font le bonheur des habitants qui recherchent la qualité et les produits locaux. Des marchés qui participent à l'activité économique et au dynamisme de proximité. Cette semaine dédiée permet de promouvoir tous ces artisans. ■

**Orléans → Vivre sa ville**

**ÉCONOMIE** ■ Une société immobilière de Reims a racheté l'ancien site de Lexmark et démarre son projet

**Le Cosmetic Park, paradis économique**

**D'ici cinq ans, les 80 hectares seront transformés en parc de services, dédiés au bien-être en entreprise.**

Anaïs Rambaud

**E**n 2011, le site de Lexmark, à Boigny-sur-Bionne, fermait ses portes. En 2017, les 80 hectares du parc sont sur le point de reprendre vie. Mais sous une nouvelle forme.

Il y a un an, la société immobilière Arefim, basée à Reims, rachète le lieu à Lexmark. Au grand soulagement des élus de la communauté de communes de la Forêt (regroupant des communes comme Loury, Venncy ou encore Rebréchien) et d'Orléans Métropole. Le projet d'Arefim leur plaît et surtout, « il a été coconstruit », souligne Jacques Martinet, vice-président d'Orléans Métropole, délégué à l'aménagement économique.

**Améliorer les conditions des salariés**

L'ex-terrain de Lexmark deviendra, d'ici cinq ans, le Cosmetic Park. À proximité de Dior, un parc, mêlant services aux entreprises et sociétés liées au secteur des cosmétiques et de la pharmacie, va se dessiner. « C'est une philosophie, un concept », explique Valéry Fenès, cogérant d'Arefim. « Nous souhaitons réunir plusieurs services pour les entreprises des alentours afin de favoriser le bien-être au travail ». En détail, un bassin, des parcours de santé, une salle de sport, un hôtel-



**PROJECTION.** Autour du bassin graviteront plusieurs établissements de service, comme une crèche ou une salle de sport. Les activités économiques, elles, se concentreront au sud du terrain. IMAGE ©SAGL-ARCHITECTES ASSOCIÉS

restaurant et même une crèche s'installeront.

Le Cosmetic Park ne sera pas réservé qu'aux entreprises environnantes, mais sera ouvert à tous, même le week-end.

« Les entreprises du cosmétique cherchent de plus en plus à s'inscrire dans une démarche de développement durable et à améliorer les conditions de travail de leurs salariés », précisent Valéry Fenès. La métropole orléanaise, forte de sa Cosmetic Valley, pourrait alors attirer des entreprises du genre dans son Cosmetic Park, « même si tous les types d'entreprises sont les

bienvenus ». « On bâtira en fonction de chaque demande. Ça sera du sur-mesure », précise le cogérant d'Arefim, qui restera propriétaire de l'ensemble du parc.

**IBM et Lexmark, deux sites à l'américaine**

En investissant plus de 80 millions, Arefim, avec le soutien de JBD Expertise pour la conception du projet, espère créer ainsi plus de 500 emplois sur le Cosmetic Park.

« Certains ex-employés d'IBM et Lexmark, habitant Boigny et Marigny-les-Usages, sont nos-

talgiques de cet endroit », commente Jacques Martinet. Ces deux sociétés américaines avaient bâti un réel campus de services en parallèle de leurs activités. « Avant, 1.500 personnes travaillaient dans un écrin de verdure ». Les élus sont unanimes : le Cosmetic Park doit être pensé dans son environnement. « Sur les 80 hectares, 50 sont non constructibles et seront aménagés en balades sportives », ajoute Valéry Fenès. En effet, deux tiers de la forêt seront conservés, et seuls 30 % du parc seront dédiés à l'activité économique.

Si la société Arefim a seulement quatre ans, elle possède d'autres projets similaires, ailleurs en France. Mais le Cosmetic Park sera une « première nationale », assure le cogérant.

**« Donner les moyens aux entreprises de grandir »**

Outre l'attractivité économique, il s'agit d'offrir de l'espace « aux entreprises orléanaises qui vont grandir », ajoute Jacques Martinet. L'élu cite l'exemple d'Amazon, qui a quitté Boigny il y a quelques années pour Saran, mais également les start-up du Lab'O, dont certaines auront peut-être besoin d'espace dans quelque temps.

Le concept du Cosmetic Park va encore plus loin. Pour Valéry Fenès, la fidélisation des employés est un challenge essentiel. « Les jeunes ont tendance à changer de boîte tous les trois ans environ. Dans un environnement de travail comme celui-ci, il est question de former des salariés et de les garder plus longtemps. »

Le Cosmetic Park est donc en route. Après sa conception en 2016, Arefim s'apprête à déposer les premiers permis de construire pour la crèche et le premier bâtiment. Quant à la commercialisation, pour les entreprises qui résideront au sein du parc, il est trop tôt. « Les sociétés se projettent sur huit ou dix mois. On en reparlera au moment voulu. » ■

**Un second souffle après les déboires d'Argan**

**« Quand on découvre le projet en même temps que le permis de construire, ce n'est jamais bon ! »**

Luc Milliat, le maire de Boigny, se souvient quand Argan, l'un des leaders de l'immobilier logistique, avait signé un compromis de vente avec Lexmark en 2014, afin de bâtir « le pôle d'excellence logistique des Trois Arches ».

En d'autres termes, la société voulait construire pour l'un de ses clients, Carrefour en l'occurrence, trois bâtiments de 65.000, 50.000 et 30.000 m<sup>2</sup> voués à du stockage et de la logistique, faisant naître ainsi un millier d'emplois. « Créer de l'emploi, on n'était pas contre, mais ce



**REJET.** Le projet Argan induisait une hausse du trafic routier et des nuisances sonores. PHOTO D'ARCHIVES

sont les 600 camions par jour qui nous ont gênés », indiquent Bernard Léger et Éric Archenault, les maires de Loury et de Marigny, où un collectif d'opposants s'était créé pour lutter contre cette installation, et les nuisances causées pour les communes alentours.

**Un site naturel exigeant**

La solidarité des élus et la pression de la population avaient finalement convaincu Jean-Claude Le Lan, le président directeur général d'Argan, à renoncer à son projet... à Boigny. Le site d'Artenay-Poupry l'accueillera.

Du côté de l'ex-Agglo (à pré-

sent Orléans Métropole), les élus se disent « satisfaits » de ce changement de direction. Aux premiers jours de septembre 2015, Jacques Martinet signalait que « de tels dossiers nécessitent d'être travaillés très en amont ». Ce qui n'avait pas été le cas.

Depuis, l'avenir du site était incertain. « Après Argan, on n'y croyait plus trop », avoue Marie-Claude Donnat, présidente de la Communauté de communes de la Forêt. Jacques Martinet poursuit : « Plusieurs promoteurs se sont cassés les dents. Ce site ne peut pas tout accueillir, il fallait bien réfléchir... » ■

## Communauté de communes de la Forêt

## La collectivité reçoit 800.000 €

Dans le cadre du dispositif Mobilisation du Département en faveur des territoires, la communauté de communes de la Forêt a reçu 804.878 € de subventions pour quatre projets structurants.

► C'est un véritable coup de pouce pour la communauté de communes de la Forêt. Mercredi 5 juillet, elle a reçu officiellement de la part du département du Loiret une subvention de plus de 800.000€. Ce soutien financier rentre dans le cadre du dispositif Mobilisation du Département en faveur des territoires, voté lors de la session de septembre 2016. Selon l'institution, avec un budget total de 25 millions d'euros, cette politique doit « soutenir le développement économique local et favoriser la création d'emplois durables ». Ainsi, ce fonds, sur la période 2017-2019, est destiné à cofinancer avec les com-



Le contrat de soutien départemental a été signé mercredi 5 juillet à la mairie de Neuville.

munautés de communes du Loiret des projets structurants.

#### Quatre chantiers retenus

Les subventions sont réparties entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon divers critères comme la démographie du territoire et de sa richesse.

Pour sa part, la communauté de communes de la

Forêt a obtenu 804.878 € pour la période 2017-2019, après la signature du contrat départemental de soutien aux projets structurants, à la mairie de Neuville-aux-Bois, mercredi 5 juillet. Cette aide financière va permettre la tenue prochaine de quatre chantiers, décidés lors du conseil communautaire du 18 janvier dernier.

Tout d'abord, 448.265 €

vont être consacrés à la rénovation du bassin d'apprentissage fixe (Baf) de Neuville, ce qui représente 49 % de la facture pour ce projet. Les travaux sont prévus de septembre 2017 à septembre 2018.

L'aménagement du parc d'activité Le Point du Jour 2 de Neuville fait également partie des chantiers financés par la subvention. Programmé d'avril à octobre 2018, il va absorber 224.391 € de l'aide départementale (30 % de la somme totale du projet).

L'extension de l'accueil de loisirs d'Aschères-le-Marché, qui aura lieu entre juillet 2018 et juillet 2019, va bénéficier elle, de 35.726 €.

Enfin, 96.496 € vont permettre de financer la qualification de quatre rues : la rue Just-Roux à Neuville, la rue du Gros-Chêne à Loury, la rue du Gros-baril à Trainou et la rue Maison-Rouge à Venecy. Ces travaux se termineront en décembre prochain.



La rénovation du bassin d'apprentissage fixe de Neuville-aux-Bois va être financée à 49 % par cette subvention.